

L'EMPREINTE

Le bulletin local qui vous apporte des informations et des solutions concrètes pour réduire vos déchets.



© Florian LEGRAND

le réemployer, c'est encore mieux. P.4

- Élaboration du programme d'actions locales de réduction des déchets

P.2

- Les actions prioritaires en 2026

P.3

- Recycler ou réemployer ?

P.4



- Le réemploi du verre, comment faire ?

P.5

- Les réparateurs locaux sur le territoire

P.6

- Objectif zéro tonte de pelouse en déchetteries

P.7



ÉLABORATION DU PROGRAMME

Ce qu'il s'est passé en 2025

Le Programme d'actions locales de réduction des déchets (PLPDMA) est le fruit d'un important **travail de concertation** associant élus, partenaires institutionnels, acteurs locaux et habitants qui a débuté en 2023. Diagnostics, ateliers thématiques, réunions de la

Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) et consultation citoyenne ont eu lieu en 2024-2025 et ont permis de **construire un programme partagé et adapté** aux réalités du territoire.

L'objectif

-75 KG /HAB/AN*

de déchets en 2031 par rapport à 2023, soit une baisse de l'ordre de 12%

-12%

*hors gravats, Déchets Diffus Spécifiques et Déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les grandes étapes de l'élaboration du projet

UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE

- **Ce programme est piloté par Thonon Agglomération**, compétente sur le service de la prévention et de la gestion des déchets.
- **En concertation avec une quarantaine d'acteurs locaux :** élus, représentants de la société civile, structures engagées dans l'économie circulaire, bailleurs sociaux, professionnels, mais aussi représentants de chambres consulaires.
- En ayant pris en compte **l'avis de la population** via une consultation en 2025.

2025

■ **25 mars :**

Validation du projet de plan d'actions par le Conseil Communautaire.



Diffusion de l'exposition photos dans 8 communes du territoire. Place de la Mairie, Yvoire.

■ **Avril – Juillet :** Consultation citoyenne avec lancement de l'exposition photo itinérante "Sport et déchets : le match de notre avenir".



Vernissage au Pré Cottin à Excenevex le 11 avril 2025 dans le cadre d'une opération de ramassage des déchets par les élèves de l'école primaire Excenevex-Yvoire.

2025

■ **Septembre :** Présentation du bilan de la consultation citoyenne à la Commission du programme et au Bureau Communautaire.

→ 265 questionnaires complétés en ligne et en version papier.

→ 548 personnes vues lors des événements, marchés et réunions d'information.

→ 2 290 exemplaires distribués du premier numéro de L'Empreinte.

2026

■ **27 janvier :**

Adoption officielle du programme en Conseil Communautaire.

■ **Octobre – Décembre :**

Prise en compte de l'avis de la population et modification du projet de plan d'actions.

2026 à 2031

Mise en œuvre du programme pour une durée de 6 ans.



LES ACTIONS PRIORITAIRES EN 2026

Le plan d'action adopté repose sur 28 actions structurées autour de 8 axes stratégiques.



La Chronique de Pierre



L'approbation du programme d'actions locales de réduction des déchets par Thonon agglomération marque un **engagement collectif fort** en faveur du territoire. La consultation citoyenne menée en 2025 permet d'identifier et de traduire en **actions concrètes** les priorités exprimées par les habitants pour atteindre les **objectifs ambitieux** de réduction des déchets.

Pierre Deturche,
Directeur du service de prévention et de gestion des déchets

Retrouvez le programme dans son intégralité dans la rubrique Nos grands projets sur le site internet de Thonon Agglomération www.thononagglo.fr



Parmi ces actions,

3 d'entre elles ont été identifiées comme priorités fortes.

■ **ACTION 1**
FAVORISER LE RÉEMPLOI DES BOUTEILLES EN VERRE

■ **ACTION 2**
SOUTENIR LES ACTEURS LOCAUX DE LA RÉPARATION ET DU RÉEMPLOI

■ **ACTION 3**
OBJECTIF ZÉRO TONTE DE PELOUSE EN DÉCHETTERIES

■ ACTION 1

FAVORISER LE RÉEMPLOI DES BOUTEILLES EN VERRE

Réemploi des bouteilles en verre : quels bénéfices par rapport au recyclage ?

RECYCLAGE ET RÉEMPLOI SONT DEUX OPÉRATIONS TRÈS DIFFÉRENTES

Chaque habitant jette environ **43 kg de verre** par an : 40 kg sont recyclés, mais 3 kg finissent encore dans les ordures ménagères.

LE RECYCLAGE est une opération de gestion des déchets. Il consiste ici à récupérer le verre, à le détruire et à le retraiter pour un usage identique ou différent de sa fonction initiale. À savoir que **refabriquer une nouvelle bouteille**

en verre nécessite toujours un apport de nouvelles matières premières par extraction.

LE RÉEMPLOI est une opération par laquelle un produit qui n'est pas un déchet est utilisé de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu. Dans le cas des bouteilles en verre, il consiste à les collecter, les laver et les reconditionner, sans les détruire.

Le réemploi est complémentaire au recyclage, car il permet d'allonger la durée de vie des bouteilles en verre, en multipliant les cycles d'utilisations. On sort ainsi de l'usage unique. **Une bouteille en verre peut être réemployée jusqu'à 50 fois** (source : Ademe). Lorsqu'elle arrive en fin de vie, elle est alors recyclée pour **alimenter la production** de nouvelles bouteilles.

BOUCLE DU RÉEMPLOI



Convention avec Revera

Dans le cadre de cette action, depuis le 1^{er} janvier 2026, Thonon Agglomération est associée à Revera, une coopérative spécialisée dans le réemploi du verre en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce partenariat, d'une durée de 6 ans, vise à réduire les déchets et sortir du « tout jetable », selon les principes de l'économie circulaire.

Si vous voyez ce pictogramme sur la bouteille en verre, c'est qu'elle est réemployable, ramenez-là dans un magasin partenaire du réseau Revera !



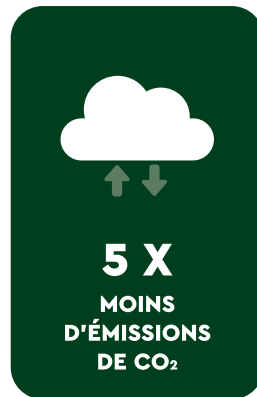
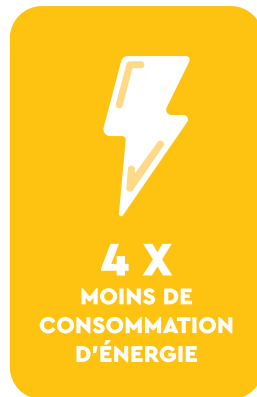
Où acheter et rapporter ma bouteille aujourd'hui ?

Biocoop,
Douvaine et Thonon-les-Bains
Botanic, Thonon-les-Bains
Satoriz, Anthy-sur-Léman.

BÉNÉFICES DU RÉEMPLOI

Bénéfices écologiques

Par rapport au recyclage, le réemploi d'une bouteille c'est :



Aussi, le verre est composé à **58 % de sable**, qui est la deuxième ressource la plus utilisée au monde après l'eau. Il faut des milliers d'années pour que le sable se régénère, d'où l'importance de le préserver grâce au réemploi.

Bénéfices économiques

Réemployer les bouteilles en verre sur le territoire a pour objectif de diminuer la quantité de bouteilles jetées, pour ainsi **diminuer le coût de leur collecte et de leur traitement pour les habitants de Thonon Agglomération.**

Le verre est composé en grande partie de sable (58 %). Or, le prix du sable devrait fortement augmenter dans les an-

nées à venir, car la demande dépasse l'offre. Cela impacte directement le coût de fabrication du verre neuf.

Le réemploi permet de limiter cet effet, en stabilisant les prix et en les rendant moins dépendants des fluctuations du marché du sable.



Bénéfices sociaux et sociétaux

À volume de déchets égal, la filière de réemploi du verre est créatrice de **4 fois plus d'emplois que le recyclage** (source: *Zero Waste and Economic Recovery*).

De par son activité industrielle locale et résiliente, *Revera* participe activement aux Objectifs du Développement Du-

table de l'ONU qui donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés au climat et à la dégradation de l'environnement.

Le réemploi du verre, comment faire ?

À DOMICILE

- Réutiliser les bocaux : conservation des aliments, vrac, restes, congélation, photophores, pots à épices, décorations, contenant pour vis, clous, ou produits ménagers faits maison
- Détourner les bouteilles : carafes d'eau, vases, bougeoirs

PENDANT VOS COURSES

- Privilégier les contenants réutilisables (bouteilles consignées, bocaux)
- Acheter en vrac avec ses propres contenants en verre
- Favoriser vos achats auprès de producteurs qui pratiquent la consigne



■ ACTION 2

SOUTENIR LES ACTEURS LOCAUX DE LA RÉPARATION ET DU RÉEMPLOI

De nombreux biens et objets sont aujourd'hui jetés alors qu'ils sont encore **valorisables**, que ce soit par réparation ou réemploi. Pour augmenter leur durée de vie et accompagner la popula-

tion dans ces gestes, il est nécessaire d'aider et de faciliter le développement des boutiques locales de réparation et de seconde main.

OÙ TROUVER UN RÉPARATEUR PRÈS DE CHEZ MOI ?



QUELQUES EXEMPLES D'ACTEURS LOCAUX DE LA RÉPARATION ET DU RÉEMPLOI SUR NOTRE TERRITOIRE, LISTE NON EXHAUSTIVE DE BOUTIQUES LOCALES, ISSUE DE L'ADEME

Couture

1. La Retouche
2. Les Coutures de Yeki
3. Chris' Couture
4. La Couture d'Elissa

Spécifique machines à coudre

Coulon ETS

Instruments de musique - Luthier

1. Lutherie DeLoisin
2. La Grange aux Violons

Smartphone

1. Doc Smartphone 74
2. PharmaPhone
3. DM'Repairs
4. CHABLAIS TELECOM
5. Cock'Tel Store Margencel

Cordonnerie

1. Cordonnerie du Léman
2. Cordonnerie Répar-Rapid Le Briand
3. Express Service

Électroménager

1. Allo Dépann Ménager
2. Gallay François

Vélos

L'échappée

Bijoux

Les Mains d'Or

Retrouvez l'ensemble des acteurs locaux de la réparation et du réemploi sur notre site internet www.thononagallo.fr Rubrique "économie circulaire"



LES COUTURES DE YEKI : QUAND LA MODE SE RÉINVENTE A SCIEZ

Depuis le 1^{er} juillet 2024, j'ai posé mes ciseaux et mes fils à Sciez avec l'ouverture de ma boutique, Les coutures de Yeki. Ici, je redonne une seconde vie aux vêtements : ourlets, réparations de trous, fermetures éclair récalcitrantes... Rien ne résiste à mes aiguilles ! Mais ce n'est pas tout : mon espace est aussi un lieu de rencontre avec les créateurs locaux, où l'on trouve leurs pièces uniques, ainsi que mes propres créations.

Ce qui m'anime chaque jour, c'est cette magie de transformer un vêtement abîmé, troué ou délaissé en une pièce à nouveau fonctionnelle et aimée. Voir les clients privilégier la réparation plutôt que de jeter leurs vêtements, c'est une vraie victoire. Quand on sait que des tonnes de textiles finissent jetées ou abandonnées chaque année, chaque retouche compte. Et ça, c'est une fierté que je partage avec tous ceux qui franchissent la porte de mon atelier.

Alexia, créatrice et artisan

■ ACTION 3

OBJECTIF ZÉRO TONTE DE PELOUSE EN DÉCHETTERIES

Les végétaux représentent les déchets les plus importants collectés en déchetteries. Sur le territoire de Thonon Agglomération, ce sont **26 camions-bennes** qui effectuent chaque semaine des allers/retours dans les 4 déchetteries pour évacuer les végétaux pourtant valorisables à domicile. Cela représente **7 000 tonnes par an**, soit environ **150 kg par habitant et par an**.

Comment réduire l'apport de végétaux en déchetterie ?

Plusieurs solutions simples permettent de limiter les déplacements en déchetterie tout en valorisant ses déchets verts directement chez soi :

BROYER SES VÉGÉTAUX

- Faire appel au **service gratuit de broyage à domicile de Thonon Agglomération** (www.thononagglo.fr)
- Réutiliser le broyat en paillage pour protéger le sol, limiter l'arrosage et nourrir la terre

PRATIQUER LE PAILLAGE

- Utiliser feuilles mortes et branchages broyés au pied des plantations

LIMITER L'ENTRETIEN DU JARDIN

- Planter des haies et arbustes locaux à croissance lente
- Réduire les surfaces de pelouse (prairie fleurie, couvre-sols...)
- Espacer les tailles

PRATIQUER LE MULCHING

- Laisser l'herbe finement coupée sur la pelouse après la tonte, ce qui évite de la ramasser (et préserve votre dos !)

COMPOSTER

- Commander un **composteur gratuit auprès de l'agglomération** (www.mesdemarches.thononagglo.fr)
- Y déposer les petits déchets verts (feuilles, fleurs fanées, tontes en petite quantité)

CRÉER DES HAIES SÈCHES

- Stocker vos gros branchages pour qu'ils puissent servir de refuge et de nidification pour de nombreuses espèces animales

GESTIONNAIRE DE RÉSIDENCES : INITIER LE COMPOSTAGE EST POSSIBLE

Un site de compostage était déjà en place à la résidence L'Ermitage lorsque j'ai repris sa gestion. La pérennité du site a été remise en question un moment, mais Thonon Agglomération a organisé des réunions d'informations qui ont été bénéfiques. C'est ainsi que l'Assemblée Générale a décidé de le garder.

La demande d'installation d'un site de compostage au Clos Bovet vient des résidents. Soumise au vote en Assemblée Générale, elle a été validée par deux bâtiments sur trois. Une réunion technique avec Thonon Agglomération et le

conseil syndical a permis de définir l'emplacement et de transmettre les informations nécessaires aux résidents. Une première réunion de lancement a ensuite été organisée avec succès. Les habitants des deux résidences sont aujourd'hui pleinement satisfaits des sites. Ils signalent les éventuelles erreurs de tri ou réparations nécessaires, puis l'agglomération prend le relais pour assurer le suivi.

Laure HAMET, Responsable Clientèle Copropriété, Foncia Chablais - Gestionnaire des résidences L'Ermitage et Le Clos Bovet à Thonon-les-Bains où le compostage est pratiqué.



LE BROYAGE À DOMICILE : TESTÉ ET APPROUVÉ

Je suis très satisfait du service de broyage de l'agglomération, utilisé trois fois depuis 2022. L'équipe est toujours ponctuelle, professionnelle et efficace, et laisse les lieux propres. Je recommande vivement : c'est une solution simple, rapide et pratique, qui évite la location de matériel ou les allers-retours en déchetterie, tout en permettant d'utiliser le broyat directement sur place.

Jérôme, habitant de Chens-sur-Léman

Ressources utiles

Guide pratique
« Valoriser mes déchets verts dans mon jardin, c'est possible ! », à retrouver sur le site www.thononagglo.fr

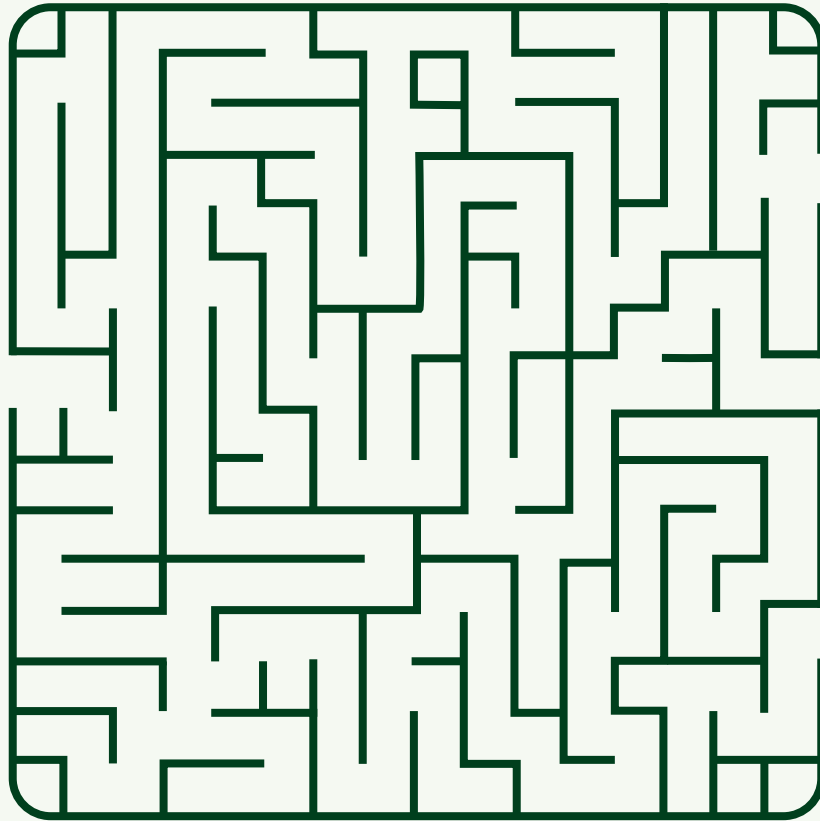


J'apprends à mieux trier mes déchets ↓



Spécial végétaux

Saurez-vous trouver la bonne sortie ?



Vous l'aurez compris, vos « déchets verts » restent au jardin ! Ce sont de vraies ressources, profitez-en. Plus de temps perdu à aller en déchèterie, des économies de carburant, que de bénéfices pour vous ! Et pour rappel : les dépôts sauvages, en forêts notamment, et le brûlage des végétaux sont interdits et amendables.

